



Temps partiel pour création d'entreprise

Par dohko

Bonjour, j'ai fait une demande de temps partiel pour création d'entreprise, demande qui a été acceptée.

Je voulais savoir si mon employeur pouvait m'imposer le planning, en sachant que cela irait à l'encontre de mon obligation de résultat de mon entreprise ?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Temps partiel ou temps complet c'est toujours l'employeur qui décide de votre planning par rapport aux besoins de son entreprise : il aurait fallu se renseigner avant, et se mettre d'accord sur une organisation du temps de travail gagnant /gagnant .

Par de là, il faut voir avec lui pour s'il y a moyen de renoncer à cette demande car, on ne peut pas mettre fin de manière anticipée à ce congé .